



À Valence le 10 DEC. 2019

FRAPNA DROME

A l'attention de son président,
38, avenue de Verdun
26000 VALENCE

**Direction Commune Affaires Juridiques,
Assurances et Patrimoine**

1 place Jacques Brel – 2^{ème} étage

Tél. : 04 75 79 22 61

Contact Sébastien DORMOY
Courriel sebastien.dormoy@valenceromansagglo.fr
Nos réf. SD/ 19.005
Objet Parc des trinitaires : suite de la réunion avec Mme ROCHE, Mme DONON, M.BRISNER, M.DURANT
Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Lors de notre réunion du 20 novembre dernier avec des membres de votre association, nous avons pu rappeler nos orientations et la démarche participative mise en place par la ville pour l'accompagner dans son projet de conservation, renaturation et valorisation de la biodiversité et des paysages de bois, prairies et canaux du Parc des Trinitaires.

La mise en valeur de la richesse de ce site nécessite une vision partagée et partenariale. Aussi, nous tenons à associer l'ensemble des acteurs en capacité d'apporter un concours utile à la ville comme notamment la LPO, Biodiversité au fil de l'eau, le CEN et vous. Cela a toujours été notre ambition, en témoignent nos nombreux échanges à ce sujet : dès 2014 avec L. Brard, puis avec N. Massin, L. Monnet, F. Soullignac, et encore très récemment avec M. le Maire (cf. courrier de M. le Maire de Mars 2019).

Nous souhaitons donc vous rappeler les objectifs que nous soutenons depuis le début de notre mandat pour le parc des Trinitaires:

- ❖ Enjeux environnementaux : préservation de la biodiversité ordinaire, gestion forestière permettant le renouvellement du boisement et la mise en sécurité de l'espace, réouverture de prairies, limitation des espèces présentant une dynamique envahissante, renaturation de l'ensemble du site
- ❖ Enjeux patrimoniaux : valorisation des canaux d'irrigation et des ouvrages associés
- ❖ Enjeux sociaux : réhabilitation des usages de promenade à partir des cheminements piétons et cycles existants
- ❖ Enjeux pédagogiques : information sur la richesse écologique du site, sur son rôle dans la trame verte et bleue communale, sensibilisation sur la fragilité des milieux

Sans intégrer les conséquences de l'épisode neigeux récent, le budget consacré pour ce projet avoisine les 700 000 euros sur un programme de 6 ans avec le traitement des berges du canal, la remise en état des canaux et le traitement des cheminements.

Veuillez adresser votre courrier à :
Monsieur le Maire
1 place de la Liberté - BP 2119 - 26021 Valence Cedex
Tél. 04 75 79 20 00 - cabinet_maire@mairie-valence.fr

valence.fr/appli   

Comme cela vous a été annoncé à plusieurs reprises, nous comptons sur votre participation active au comité de gestion technique et scientifique qui sera institué pour le suivi des études et de la gestion du parc et pour lequel une première réunion est envisagée courant février 2020. Vos propositions sur le devenir du site sont les bienvenues et nous sommes à votre écoute.

Des problématiques se posent néanmoins, sur l'occupation actuelle du site, et nous sommes en attente de vos choix sur deux points :

- ❖ La collectivité souhaite une activité de « jardins partagés », et attend de connaître votre positionnement sur l'emplacement à retenir. Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges avec différentes propositions transmises. Le plan ci-joint correspond aux extensions de substitution que vous aviez proposées (hypothèse 1 ou 2 avec la partie orange pour chacune). Nous attendons votre proposition définitive. Sans réponse formalisée de votre part par courrier avant le 20 décembre, la collectivité lancera un appel à projet sur cette partie d'extension pour le développement d'un jardin partagé pédagogique.
- ❖ La convention signée le 7 septembre 1994, qui met à disposition de l'association un bâtiment sis 74 avenue Maurice Faure ainsi qu'une zone réservée du Parc de Trinitaires de 3 ha qui devait servir à la mise en place d'activités pédagogiques de sensibilisation et de découverte de la nature est résiliée depuis le 31 mars 2019. Le domaine public ne permet aucune exclusivité et seule la collectivité exerce des prérogatives de puissance publique.

Cette convention n'était pas adaptée et contrevenait au régime applicable à l'occupation de biens relevant du domaine public communal. Dans l'intérêt de la commune mais également du vôtre, il convenait de régulariser cette situation. En cas de sinistre, mais pas seulement, votre responsabilité aurait pu être engagée.

Comme cela vous a été écrit (courrier de février 2019), il vous est proposé d'établir une nouvelle convention (conforme à la réglementation en vigueur) afin d'encadrer votre occupation actuelle de la partie bâimentaire et ce en fonction de vos projets. Dans l'attente de votre réponse, nous vous rappelons que vous ne bénéficiez d'aucun droit et titre sur votre occupation actuelle.

Comptant sur votre engagement afin de préserver ce site dans les meilleures conditions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Franck SOULIGNAC
Adjoint délégué à l'urbanisme,
au foncier et aux grands travaux



Lionel BRARD
Adjoint délégué à la santé,
l'environnement, l'écologie urbaine
et la participation



Laurent MONNET
Adjoint délégué aux travaux,
à la voirie, à la circulation,
au stationnement et au cadre de vie

